

Les droits de douane de Trump et l'économie suisse

Les principales questions et réponses

4 avril 2025

1. Qu'a décidé le gouvernement américain le 2 avril ?

Le 2 avril, les Etats-Unis ont introduit un **droit de douane de base de 10 pour cent** sur toutes les importations aux Etats-Unis à partir du 5 avril. En outre, des droits de douane **allant de 11 à 49 pour cent** seront mis en vigueur pour **certains pays** à partir du 9 avril.

Les exportations d'acier et d'aluminium (déjà frappées de 25 pour cent), entre autres, ne sont pas concernées par les nouveaux droits de douane. Les produits pharmaceutiques ne sont pas non plus concernés selon l'[Executive Order](#) signé le 2 avril. La chimie et les produits de diagnostic sont en revanche directement concernés par les nouvelles mesures. Enfin, les exportations de voitures et de pièces automobiles vers les Etats-Unis seront taxées séparément à 25 pour cent à partir du 3 avril.

Pour un aperçu détaillé, veuillez consulter notre fil d'actu "[Politique commerciale Trump 2.0](#)".

2. Qu'advient-il des droits de douane appliqués jusqu'à présent sur les exportations vers les États-Unis ?

Selon l'[Executive Order](#), les droits de douane fixés le 2 avril s'appliquent en plus de tous les droits, frais ou taxes précédemment perçus sur les biens concernés. Il existe des exceptions pour les marchandises conformes à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (USMCA).

Section 3 Implementation

c) The rates of duty established by this order are in addition to any other duties, fees, taxes, exactions, or charges applicable to such imported articles, except as provided in subsections (d) and (e) of this section below

3. Quelle est la raison des droits de douane américains ?

Le président américain Trump justifie ces "droits de douane réciproques" ("reciprocal tariffs") par des pratiques commerciales prétendument déloyales de la part de partenaires importants, notamment des droits de douane sur des produits américains, des manipulations monétaires et des taxes élevées sur la valeur ajoutée. Trump souhaite à la fois provoquer une délocalisation de la production des entreprises étrangères vers les États-Unis et augmenter les recettes fédérales américaines. Enfin, les droits de douane servent également de moyen de pression au gouvernement américain pour les négociations à venir avec les pays concernés.

4. Comment les exportations suisses vers les États-Unis sont-elles affectées par les nouveaux droits de douane ?

Les nouveaux droits de douane spécifiques à chaque pays touchent aussi directement les exportations suisses vers les Etats-Unis. Celles-ci sont soumises à un taux excessivement élevé de 31 pour cent. Le taux de droit de douane pour la Suisse est par exemple bien plus élevé que celui appliqué aux exportations de l'UE (20 pour cent).

Les droits de douane entreront en vigueur le 9 avril. Ainsi, les exportations suisses vers les Etats-Unis seront soumises à des droits de douane de 10 % à partir du 5 avril et de 21 % supplémentaires le 9 avril (soit 31 % au total). Les produits exemptés mentionnés à la question 1 sont également applicables dans le cas de la Suisse.

5. Comment les États-Unis ont-ils calculé un taux de droits de douane de 31% pour les exportations suisses ?

La formule appliquée est la suivante (source : Tagesanzeiger) :

$$\frac{\text{Handelsbilanz USA – Schweiz (aus US – Sicht)}}{\text{Exportvolumen Schweiz nach USA}} \div 2$$

$$\frac{25 \text{ Mrd.} - 63.4 \text{ Mrd.}}{4 \cdot 0.25 \cdot 63.4 \text{ Mrd.}} = \frac{-38.4 \text{ Mrd.}}{63.4 \text{ Mrd.}} \approx -0.606 \div 2 = -0.303$$

6. Que signifient les droits de douane élevés pour l'économie suisse ?

Les droits de douane américains décidés le 2 avril représentent une charge sérieuse pour l'économie d'exportation suisse.

La Suisse figure parmi les principales nations exportatrices mondiales, occupant le 22e rang. De plus, près de 40 % de la valeur ajoutée nationale, hors intrants importés, provient de l'exportation de biens et services. L'économie suisse est donc fortement dépendante de la fluidité des échanges commerciaux.

Les Etats-Unis (part des exportations : 18 pour cent, 2024 – or exclu) sont le principal marché national d'exportation de la Suisse, avant l'Allemagne (part des exportations : 15 pour cent). Les exportations suisses vers l'UE représentent 51 pour cent (2024). Les droits de douane américains en vigueur dans une phase où les perspectives d'exportation sont déjà assombries sur d'autres débouchés.

7. Comment la Suisse doit-elle maintenant réagir aux droits de douane américains ?

- **La diplomatie économique suisse est mise au défi** : Il s'agit d'empêcher une nouvelle escalade de la guerre commerciale et de trouver rapidement des solutions à la table des négociations avec les Etats-Unis. Le Conseil fédéral et la diplomatie économique suisse sont appelés à agir. Les droits de douane américains injustifiés doivent être empêchés, ou du moins atténués.
- **Éviter la nervosité, la Suisse a des arguments solides de son côté** : nous sommes déjà le meilleur partenaire des États-Unis. La Suisse a supprimé unilatéralement ses droits de douane industriels au 1er janvier 2024. Ses droits de douane à l'importation sont déjà nettement inférieurs à ceux des États-Unis. La Suisse est le sixième investisseur étranger aux États-Unis, elle est même en tête du classement pour la recherche et le développement. Les entreprises suisses assurent environ 400'000 emplois américains avec un salaire moyen de USD 130'000. De plus, la Suisse applique un taux de TVA très bas.
- **Prudence en matière de contre-mesures** : Il est juste que le Conseil fédéral renonce à des contre-mesures et mise sur une solution négociée avec les Etats-Unis. Il est clair que de nouvelles tensions commerciales ne sont pas dans l'intérêt de la Suisse. De plus, des contre-mesures de la Suisse entraîneraient des coûts pour l'économie suisse. En fin de compte, ce sont toujours les consommateurs qui doivent payer le prix du protectionnisme.

- **Diversifier nos débouchés commerciaux:** la Suisse doit poursuivre activement sa stratégie d'ouverture sur le monde. L'accord de libre-échange avec l'Inde, récemment adopté par le Parlement, doit maintenant être ratifié sans délai. Les négociations en cours avec le Mercosur et les pays asiatiques doivent être menées à terme rapidement. L'accord avec la Chine mérite également une modernisation. Et, bien entendu, des relations stables et constructives avec l'Union européenne doivent rester une priorité
- **Renforcer l'attractivité de la place économique suisse:** il est essentiel d'éviter les réglementations superflues et les charges financières supplémentaires. Tous les projets législatifs ayant un impact sur les entreprises doivent faire l'objet d'un examen rigoureux. Dans le contexte actuel, des mesures d'allègement ciblées sont nécessaires pour préserver la compétitivité.

8. Où se trouvent les informations les plus importantes ?

- **Executive Order du 2 avril 2025 :** [Regulating Imports with a Reciprocal Tariff to Rectify Trade Practices that Contribute to Large and Persistent Annual United States Goods Trade Deficits](#)
- **Fiche d'information** sur l'Executive Order, 2 avril 2025 : [Fact Sheet: President Donald J. Trump Declares National Emergency to Increase our Competitive Edge, Protect our Sovereignty, and Strengthen our National and Economic Security](#)
- La **liste des produits exclus des droits de douane supplémentaires (annexe II) doit être lue conjointement avec l'Executive Order du 2 avril**. Les droits de douane sectoriels existants, par exemple sur les produits en acier et en aluminium (*mesures dites de la section 232*), sont mentionnés comme exceptions dans l'Executive Order, mais ne figurent pas dans l'annexe II. à [Annex-II.pdf](#)
- La **liste des pays (Annexe-I) qui paient plus de 10% de droits de douane supplémentaires** (environ 60) : [Annexe-I.pdf](#)

Pour plus d'informations :

- Communiqué de presse d'economiesuisse (3 avril) : [Droits de douane américains : agir de manière réfléchie à l'extérieur, utiliser la marge de manœuvre en politique intérieure](#)
- Communiqué de presse d'economiesuisse (2 avril) : [Droits de douane américains sur les importations suisses : nuisibles et injustifiés](#)
- News-Ticker economiesuisse : [Politique commerciale Trump 2.0 - Conséquences pour la Suisse](#)

Dr. Jan Atteslander
Membre de la direction
economiesuisse
jan.atteslander@economiesuisse.ch

Luc Schnurrenberger
Responsable suppl., économie extérieure
economiesuisse
luc.schnurrenberger@economiesuisse.ch